

Décryptage

LES CHIFFRES DE L'ACCES A L'EAU ET A L'ASSAINISSEMENT EN FRANCE

Le Joint Monitoring Program OMS/UNICEF a publié le 19 juin 2019 son nouveau rapport « 2000-2017 : focus spécial sur les inégalités » ([accessible en ligne ici](#)). Ce rapport évalue les progrès accomplis aux niveaux national, régional et mondial pour réduire les inégalités en matière de services d'eau et d'assainissement. Il comprend une analyse des inégalités entre pays et à l'intérieur des pays et identifie les populations les plus à risque d'être laissées de côté, en particulier sur ces 3 objectifs :

- Mettre fin à la défécation en plein air
- Réduire les inégalités dans les services d'eau, d'assainissement et d'hygiène de base (élémentaires)
- Réduire les inégalités dans les services d'eau et d'assainissement gérés en toute sécurité

DE NOUVEAUX INDICATEURS

En 2017, les Nations Unies avaient défini de nouveaux indicateurs permettant de mesurer l'accès à un « *service d'eau potable géré en toute sécurité* » et l'accès à un « *service d'assainissement géré en toute sécurité* ». Ces nouveaux indicateurs mondiaux avaient fait l'objet de premières estimations dans le [rapport 2017 du JMP](#).

Définitions et indicateurs de base utilisés pour le suivi mondial des échelles de service de WASH

Type de service	Questions essentielles	Nouvelles échelles de service du JMP	
Approvisionnement en eau de boisson 1. Amélioré ou non amélioré ; eaux de surface 2. Services de base et limités 3. Services gérés en toute sécurité 3a – accessibilité 3b – disponibilité 3c – qualité	E1 E2, E4	GÉRÉ EN TOUTE SÉCURITÉ	Eau de boisson provenant d'un point d'eau amélioré situé à domicile, disponible au de besoin et exempt de matières fécales et de contamination chimique
		DE BASE	Eau de boisson provenant d'un point d'eau amélioré, à condition que le trajet aller-retour pour aller chercher l'eau ne dépasse pas 30 minutes, temps d'attente compris
	E3 E5 E6	LIMITÉ	Eau de boisson provenant d'une source d'eau améliorée, pour laquelle le trajet aller-retour pour aller chercher l'eau dépasse 30 minutes, temps d'attente compris
		NON AMÉLIORÉ	Eau de boisson provenant d'un puits non protégé ou d'une source non protégée
		EAUX DE SURFACE	Eau de boisson provenant directement d'une rivière, d'un barrage, d'un lac, d'un étang, d'un ruisseau, d'un canal ou d'un canal d'irrigation
Assainissement 1. Amélioré ou non amélioré ; défécation en plein air 2. Services de base et limités 3. Services gérés en toute sécurité 3a – vidange des installations sur site 3b – traitement et élimination des excréments des installations sur place 3c – traitement des eaux usées	S1	GÉRÉ EN TOUTE SÉCURITÉ	Utilisation d'installations améliorées qui ne sont pas partagées avec d'autres ménages et où les excréments sont traités et gérés sur site ou transportés et traités hors site ⁷
	S2, S3	DE BASE	Utilisation d'installations améliorées qui ne sont pas partagées avec d'autres ménages
	S4 S5	LIMITÉ	Utilisation d'installations améliorées partagées avec au moins deux autres ménages
		NON AMÉLIORÉ	Utilisation de latrines à fosse sans dalle ou plateforme, de latrines suspendues ou de latrines à seau
		DÉFÉCATION EN PLEIN AIR	Évacuation des excréments humains dans les champs, les forêts, les buissons, les plans d'eau, sur les plages ou dans d'autres espaces ouverts, ou encore avec des déchets solides
Hygiène 1. Installation ou absence d'installation 2. Installation de base ou limitée destinée au lavage des mains	H1 H2, H3	DE BASE	Installation destinée au lavage des mains avec du savon et de l'eau disponible à domicile
		LIMITÉ	Installation destinée au lavage des mains sans eau ou sans savon disponible à domicile
		AUCUNE INSTALLATION	Aucune installation destinée au lavage des mains disponible à domicile
Hygiène menstruelle 1. Attention particulière accordée aux besoins des femmes et des filles 1a – Endroit isolé pour se laver et changer les produits d'hygiène menstruelle 1b – Utilisation de produits d'hygiène menstruelle 1c – Exclusion en raison de la menstruation	M1		
	M2		
	M3		

Point d'eau amélioré : eau courante, puits tubulaire ou forage, puits protégé, source protégée, eau emballée ou livrée

Installation sanitaire améliorée : toilettes à chasse d'eau vers un réseau d'égout ou une fosse septique, latrine améliorée à fosse ventilée, latrine à fosse avec dalle, toilettes à compostage

FRANCE METROPOLITAINE : LES CHIFFRES A RETENIR

Dans le rapport JMP 2019, l'erreur d'interprétation des résultats d'une enquête ménages de l'INSEE a pu être corrigée et l'accès à l'eau géré en toute sécurité est remonté à 97,9% en métropole (93,3% dans le JMP 2017).

A ce jour, sur les 64,8 millions d'habitant.es que compte la France métropolitaine, **2,1% de la population (soit 1,4 million de français.es métropolitain.es)** ne bénéficient pas de cet accès géré en toute sécurité, mais seulement d'accès à des services de base (élémentaires).

L'accès à des installations sanitaires gérées en toute sécurité lui est estimé à **88,4% de la population française métropolitaine, soit 7,5 millions de personnes** qui n'y ont pas accès. La cible 6.2 de l'ODD 6 est ainsi loin d'être atteinte sur le territoire métropolitain, sachant que 6 679 023 de personnes n'ont accès qu'à des installations de base (élémentaires) et **877 217 personnes n'ont accès qu'à des services limités** (en grande majorité en zones urbaines).

OUTRE-MER : UNE SITUATION ALARMANTE

Les chiffres concernant l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les territoires ultramarins ne sont pas comptabilisés avec ceux de la Métropole, tant les écarts sont importants. Un rapport de 2013 du CGEDD fait le constat que les outre-mer ont « *40 ans de retard dans la mise en œuvre de la politique de l'eau et d'assainissement*[1] ». Avec des taux d'accès à l'eau et à l'assainissement bien inférieurs à ceux de la Métropole, certains territoires doivent faire face à des enjeux similaires à ceux des pays en développement, ce qui reste d'autant plus choquant que ce sont des territoires français (Mayotte, Guyane, Guadeloupe, Polynésie française notamment) :

Selon les chiffres du JMP 2019 :

- ☞ **En Guyane** : **4,5% des habitants** n'ont pas accès à des services de base (élémentaires) d'eau potable (**environ 35 000 personnes**) et **3,4 % (environ 26 000 personnes)** n'ont pas accès à des installations sanitaires améliorées. Plus de **16 000 personnes** recueillent leur eau de boisson directement à partir des sources d'eau de surface et environ 4700 personnes pratiquent encore la défécation à l'air libre.
- ☞ **A Mayotte** : **16,3% des habitants** n'ont pas accès à des services d'eau potable gérés en toute sécurité (**environ 41 000 personnes**). Plus de **7000 personnes** recueillent leur eau de boisson directement à partir des sources d'eau de surface. *Aucun chiffre n'est disponible sur l'accès à l'assainissement.*

Tous les DROM COMS n'ont cependant pas de données complètes présentées sur washdata.org par le JMP. Des chiffres complémentaires permettent de compléter cette vision.

Taux d'accès aux services d'eau potable et d'assainissement dans les DROMS-COMs :

TAUX D'ACCÈS AUX SERVICES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DANS LES DROMS-COMS :

	TAUX D'ACCÈS À L'EAU ¹	TAUX D'ACCÈS À L'ASSAINISSEMENT ²
Mayotte	68,3% ³	41%
Guadeloupe	95% ⁴	39%
Martinique	De 50 à 75% ⁵	49%
La Réunion	De 75 à 100% ⁶	42%
Guyane	85% ⁷	45%

¹ Les données de ce tableau permettent uniquement de donner des ordres de grandeur. Il est difficile d'accéder à des données actualisées et contextualisées. Le périmètre auquel renvoient ces données n'est pas toujours clair. Ces chiffres font généralement référence au taux de desserte des ménages par un réseau d'eau ou d'évacuation des eaux usées (à l'exception de Mayotte) et donnent une vision probablement sous-estimée de la réalité car ils n'incluent pas les autres sources d'eau potable (bornes-fontaines, etc.) ou l'assainissement non collectif, excepté pour Mayotte. Ils permettent néanmoins de comparer la situation entre les 5 DROMs, en termes de taux d'accès aux réseaux.

² Les chiffres sur la couverture en assainissement sont issus pour Mayotte du rapport INSEE de 2017 et pour les autres DROMs d'une des annexes du diagnostic transversal du secteur EPA effectué en février 2018 par Espélig. On entend par taux d'accès à l'assainissement, le taux des ménages desservis par un réseau d'assainissement (taux de desserte). Ces chiffres n'incluent pas l'ANC, excepté pour Mayotte où nous avons pu obtenir des informations plus précises. Cela impacte énormément les chiffres puisque dans certains DROMs, l'ANC concerne une proportion importante de la population (le taux de couverture par l'ANC se situe entre 50 et 75% par exemple à La Réunion, en Guadeloupe et en Martinique, selon la plateforme SISPEA).

³ INSEE, 2017.

⁴ Espélig, 2018.

⁵ Données SISPEA, 2016.

⁶ Données SISPEA, 2016

⁷ ARS, 2017.

DECRYPTAGE

D'où viennent ces chiffres ?

Les chiffres avancés pour décrire la situation en France sont issus du « Joint Monitoring Programme » de l'OMS et l'UNICEF. Celui-ci met à disposition des données issues des statistiques nationales qui sont remontées au niveau onusien (pour la France : INSEE, Eurostat).

Comment expliquer ces chiffres ?

Le chiffre avancé pour la France métropolitaine de « 1,4 million de personnes sans accès à une eau potable gérée en toute sécurité » signifie que ces personnes se trouvent sans accès à une source d'eau améliorée, au sens des trois critères suivants :

1. Disponibles à proximité immédiate de leur domicile.
2. Disponibles au moment où on en a besoin (régulièrement chaque jour).
3. Sans contamination fécale, à l'arsenic ou au fluor.

Ce chiffre correspond donc à une grande variété de situations :

- ➡ Les personnes vivant sur un territoire où l'eau est contaminée (par des matières fécales,

arsenic ou fluor) et impropre à la consommation (98,3 % pour la conformité microbiologique de l'eau au robinet, 98,2 % pour la conformité physico-chimique de l'eau au robinet)[9].

- ➔ Les personnes n'ayant pas accès à une source d'eau à l'intérieur de leur domicile : notamment en zone rurale, lorsque le logement n'est pas raccordé à un réseau d'eau et où la source d'eau se trouve à l'extérieur du domicile.
- ➔ Les personnes vivant dans des habitats de fortune, squats ou bidonvilles, sans raccordement au réseau d'eau et sans point d'accès à l'eau (77% des lieux de vie n'ont pas accès à l'eau potable sur site. Sources : Novascopia, Programme national de médiation sanitaire, 2015 Données recueillies dans 53 bidonvilles et squats de 8 départements français).
- ➔ Les « gens du voyage » subissant de mauvaises conditions d'habitat ou sans accès à une place dans les aires d'accueil aménagées.
- ➔ Les personnes sans domicile fixe, les personnes migrantes, dépendantes des points d'accès à l'eau publics.

Concernant l'accès à un assainissement géré en toute sécurité, le chiffre est interpellant pour la métropole : 7,5 millions de personnes vivent sans accès à un assainissement géré en toute sécurité, selon les critères établis par l'ONU.

Cela signifie que 7,5 millions de personnes en métropole, soit :

1. N'ont pas accès à une installation sanitaire améliorée (*toilettes à chasse d'eau vers un réseau d'égout ou une fosse septique, latrine améliorée à fosse ventilée, latrine à fosse avec dalle, toilettes à compostage*)
2. Partagent une toilette avec d'autres ménages.
3. Ou bien que les déjections ne sont pas « traitées sur place en toute sécurité ou transportées et traitées hors du site ».

En pratique, les personnes impactées par ces situations de manque d'accès à l'assainissement sont majoritairement les plus précaires, bien que le chiffre recouvre des réalités différentes :

- ➔ Les personnes dont l'assainissement ne serait pas ou plus aux normes (avec dangers pour la santé des personnes ou risques avérés de pollution de l'environnement), notamment dans le cas d'un assainissement non collectif : on compte environ 5,8 millions d'abonnés en assainissement non collectif (12,4 millions d'habitants desservis). Le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif était en 2016 de 59,9 % [10]. 2,3 millions de ménages (principalement en zones rurales) se trouvent ainsi, encore aujourd'hui, en grande difficulté pour prendre en charge financièrement la mise en conformité de leurs installations d'assainissement autonome qui ne respectent plus les normes sanitaires et environnementales en vigueur.
- ➔ Les personnes vivant dans des habitats de fortune, squats ou bidonvilles, sans raccordement au réseau d'assainissement et sans toilettes
- ➔ Les « gens du voyage » subissant de mauvaises conditions d'habitat ou sans accès à une place dans les aires d'accueil aménagées
- ➔ Les personnes sans domicile fixe, les personnes migrantes, dépendantes des toilettes publiques.
- ➔ Les personnes devant partager leurs toilettes avec leurs voisins : il existe encore de nombreux logements proposant des toilettes partagées sur le palier.

En France aussi, ces situations de manque d'accès à une eau potable et à l'assainissement ont des conséquences lourdes sur la santé, l'accès à l'éducation, l'égalité des genres, l'économie et

l'environnement. Face à cela des solutions existent !

C'est pourquoi la Coalition Eau et 30 associations partenaires ont lancé la campagne « L'eau est un droit » afin d'adresser leurs recommandations aux élu.e.s locaux et candidat.e.s aux élections municipales, ainsi qu'au gouvernement et aux parlementaires, afin de faire de 2020 une année marquante pour les droits humains à l'eau et à l'assainissement, à la fois en France et à l'international.

➡ *Suivez les recommandations et les actualités de la campagne « L'eau est un droit » sur [fr](#)*

[9] Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement « Panorama des services et de leur performance en 2016 ».

[10] Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement « Panorama des services et de leur performance en 2016 ».

TÉLÉCHARGEMENTS

- ➡ [Décryptage - les chiffres de l'accès à l'eau et à l'assainissement en France](#)
- ➡ [Les chiffres clés du secteur eau et assainissement - 2020](#)